

## Conseil de gestion

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022

Délibération PNMEGMP\_del\_cdg\_2022\_03

### portant validation de la stratégie triennale d'actions 2022 – 2024

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

- ▶ Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 4 et R. 334-32,
- ▶ Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu l'arrêté interpréfectoral modifié n° 2021/158 du 29 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu la délibération 2021-01 du 15 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 24 novembre 2015 par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ;
- ▶ Vu la délibération 2021-02 du 15 octobre 2021 portant élection du président du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

**Considérant** que le quorum est atteint et après en avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

#### ARTICLE 1 :

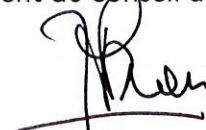
La stratégie triennale d'actions du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis pour les années 2022 à 2024 est validée.

Cette stratégie est annexée à la présente délibération.

#### ARTICLE 2 :

Le directeur-général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion,

  
Jean PROU

# Projet de stratégie d'actions 2022-2024

**Parc naturel marin  
de l'estuaire de la Gironde  
et de la mer des Pertuis**

Document de travail  
soumis au conseil de gestion du 1<sup>er</sup> mars 2022



Le plan de gestion du Parc naturel marin, validé en 2018, fixe les objectifs de résultats à atteindre à 15 ans en matière de qualité du milieu marin et de développement durable des activités maritimes. Il fixe 50 finalités de gestion, dotées de niveaux d'exigence qui se veulent évaluables. Le tableau de bord du Parc donnera à avoir les modalités et les résultats de cette évaluation.

Le plan de gestion se décline de façon opérationnelle sous forme de stratégies d'actions triennales puis sous forme de programmes d'actions annuels. Le conseil de gestion a validé la première stratégie d'actions du Parc en 2019. Il s'agit maintenant d'élaborer la stratégie d'actions 2022-2024.

La première stratégie d'actions du Parc a fait la part belle à l'acquisition de connaissances. Si le socle de connaissances reste à compléter et approfondir, il est temps aujourd'hui et pour les trois prochaines années de mener les premières actions de gestion et d'évaluation.

La stratégie d'actions 2022-2024 proposée comprend 5 axes :

Axe 1 – De la connaissance à l'action

Axe 2 – La valorisation et la diffusion des résultats pour aider à la décision

Axe 3 – Le tableau de bord du Parc

Axe 4 – Le Parc naturel marin : animateur d'un projet de territoire, tête de réseau

Axe 5 – La communication et la sensibilisation comme vecteurs de médiation

## Axe 1 - De la connaissance à l'action

L'une des trois grandes missions communes aux 8 Parcs naturels marins français est l'amélioration de la connaissance du milieu marin. Les Parcs naturels marins ne sont pas des organismes scientifiques, ce sont des aires marines protégées qui ont besoin d'acquérir de la connaissance à des fins de gestion.

La présence d'un Parc naturel marin doit apporter une plus-value environnementale, un gain environnemental à son territoire maritime. L'objectif est que les écosystèmes soient en bon état de fonctionnement, pour être supports de biodiversité, d'une eau de qualité et qu'ils participent à l'économie locale : essentiels aux activités primaires comme la pêche et la conchyliculture, nécessaires aux activités de loisirs et à l'attractivité touristique, importance de la qualité des sédiments pour les activités portuaires.

### **Le Parc naturel marin a besoin d'améliorer la connaissance sur 3 volets :**

- Les écosystèmes : fonctionnalités écologiques, habitats, espèces. L'objectif étant de les caractériser, les localiser et en connaître l'état écologique,
- Les activités maritimes, qui sont également à caractériser, à localiser et dont il faut connaître les usages, les pratiques,
- Une fois ces écosystèmes et ces activités mieux connus, il s'agit de mieux connaître les interactions entre les activités et les écosystèmes : interactions positives par les services écosystémiques en particulier, niveaux de pression exercées par les activités sur le milieu marin, à qualifier dans le temps et dans l'espace.

Chaque activité est questionnée dans son rapport à l'environnement et les pressions qu'elle exerce sur le milieu marin. Si les pressions sont nulles, il n'y a pas lieu d'agir. Si des pressions existent, selon leur nature et leur intensité, différents leviers d'actions sont à disposition du Parc, à graduer selon les problématiques et à adapter à chaque secteur et à chaque période de l'année. Ces actions de gestion peuvent être réalisées de façon permanente, temporaire ou encore expérimentale.

### **L'éventail des leviers d'actions est le suivant :**

- La sensibilisation du public et des différents acteurs à la biodiversité marine, à sa fragilité et aux pratiques à respecter. Des actions de formation peuvent également être développées ;
- L'accompagnement des porteurs de projets, des acteurs professionnels : recherche et proposition de solutions alternatives, élaboration de chartes, contractualisation ;
- Les actions directes sur le milieu : restauration de certains milieux, actions de dépollution ;
- La réglementation :
  - par les avis, qui peuvent concourir à modifier sensiblement les projets et infléchir les arrêtés en veillant à l'atteinte des objectifs du plan de

- gestion, voire à interdire certains projets en cas d'avis conforme défavorable,
- par la proposition d'évolutions réglementaires exprimés par le conseil de gestion aux autorités compétentes. Il est à noter que certaines évolutions réglementaires peuvent répondre aux critères de définition de zones de protection forte, telle qu'inscrite dans la stratégie nationale pour les aires protégées et dans les documents stratégiques de façade ;
  - Le respect de la réglementation par des actions de contrôle et de police réalisées en propre par les agents commissionnés du Parc ou de façon mutualisée avec d'autres intervenants de l'État en mer.

Pour la période 2022-2024, les enjeux environnementaux traités prioritairement seront ceux de **la qualité de l'eau et des sédiments** avec le besoin de réaliser des états des lieux solides et de renforcer le lien terre-mer, ainsi que **la préservation des habitats côtiers** pour lesquels le socle de connaissances est maintenant en place, **les fonctionnalités écologiques essentielles et le niveau de pression important**.

## **Axe 2 – La valorisation et la diffusion des résultats pour aider à la décision**

L'axe 1 vise à renforcer la connaissance à des fins de gestion. La connaissance intéresse le Parc mais ne doit pas rester confidentielle, il est essentiel de la diffuser à différents publics selon des formats adaptés.

Les résultats obtenus par différents projets portés par le Parc ou ses partenaires doivent être transmis, diffusés et mis en valeur. Ils doivent éclairer et aider à la décision. Le conseil de gestion en a besoin pour rendre ses avis notamment.

Ces résultats et cette connaissance sont indispensables aux porteurs de projet, afin de les intégrer au mieux et le plus en amont possible dans la façon de construire leur action, en tenant compte au maximum de la biodiversité marine et de la qualité de l'eau. Ainsi, les dossiers de demande d'autorisation, les évaluations d'incidence prendront plus de sens.

L'objectif est de rendre autonome le plus possible les acteurs pour intégrer les enjeux environnementaux marins dans leurs choix, leurs stratégies, leurs pratiques, dans une vision intégrée plus que contrainte.

La valorisation et la diffusion des résultats prendront plusieurs formes, donneront plusieurs niveaux de lecture selon les publics visés.

### Axe 3 – Le tableau de bord du Parc

Les 50 finalités retenues dans le plan de gestion ont été pensées et formulées de façon à être évaluables. Le tableau de bord vise à structurer cette démarche d'évaluation, fixer des indicateurs, les renseigner et les donner à voir.

Le tableau de bord est un outil de pilotage qui sert à savoir si les résultats visés sont atteints ou en voie de l'être. Il permet de se questionner sur les tendances et d'adapter les actions en connaissance.

Les actions de connaissance menées par le Parc visent deux objectifs : **la gestion et l'évaluation**. De nombreux suivis sont menés par le Parc ou d'autres acteurs du territoire.

Sur la période 2022-2024, il convient de regrouper les données, les suivis et d'élaborer les indicateurs pour que le tableau de bord se structure.

### Axe 4 – Le Parc naturel marin : animateur d'un projet de territoire, tête de réseau

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est vaste. Les enjeux environnementaux et socio-économiques sont multiples, le nombre d'acteurs important. L'équipe du Parc s'est construite progressivement et est relativement réduite.

Le positionnement du Parc dans le paysage local se précise et s'affine. L'équilibre entre le « faire », le « faire faire » et le « faire avec » se construit.

Ainsi, il apparaît que la place, le rôle et la plus-value du Parc s'organise beaucoup autour de la coordination de projets et d'actions, la mise en réseau de différents acteurs. La coordination se traduit par la mutualisation, la facilitation de retours d'expériences, la mise en synergie. Elle permet de valoriser certaines actions conduites à différentes échelles : de l'échelle de sites locaux à l'échelle du Parc.

Ce positionnement mérite d'être consolidé et reconnu pour les 3 prochaines années.

Le Parc, parce qu'il construit un projet commun permettant de passer du sectoriel au transversal, est susceptible de transformer cet espace maritime en véritable projet de territoire en mer, centré autour du bon fonctionnement des écosystèmes marins.

Les acteurs locaux, qu'ils soient professionnel, usager de loisir, associatif, scientifique, habitant du littoral, touriste ont tous une vision différente de l'espace maritime constitué par l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Il est très important d'accéder à ces différentes visions, ces différentes perceptions, de les mettre en commun et de les mettre en dialogue. C'est ce partage qui permettra de « faire territoire ».

## Axe 5 – La communication et la sensibilisation, vecteurs de médiation

En 2022-2024, le Parc poursuivra ses actions de communication et de sensibilisation pour le grand public.

Le Parc a encore besoin de se faire connaître, en tant qu'aire marine protégée disposant d'une gouvernance locale, dans ses valeurs, ses missions, ses actions.

Surtout, il est essentiel de participer à la culture maritime du grand public, de faire découvrir les richesses de notre territoire marin. Ces richesses sont proches mais souvent peu visibles, peu accessibles. Il n'est pas facile pour tous d'aller en mer, de plonger. Aussi, ce patrimoine doit être montré, valorisé, expliqué. Il est important d'aider à observer ce qui est accessible, sur l'estran en particulier.

La turbidité de l'eau doit nous interroger sur la meilleure façon de rendre visible l'invisible. Des actions d'interprétation du milieu marin seront développées sur la période 2022-2024. Un travail sur les paysages sous-marins sera développé et un site d'interprétation sera mis en place à l'île d'Aix.